



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 30/09/2020

SLO

ID : 081-218102572-20200928-2020DEL56-DE

Date de la convocation
22.09.2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de "La Gare", sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 20/56

Présents : Mrs DONNEZ, BUONGIORNO, Mme LASSERRE, Mr CAYRE, Mme PAWLACZYK, Mr CENTELLES, Mme FONTANILLES-CRESPO, Mr SOULAGES, Mme BETTINI, Mr BENEZECH, Mme TEULIER, Mr MILANESE, Mmes GHODBANE, DELPOUX, Mr JALBY, Mmes COUVREUR, Mr GALINIÉ, Mme RAINESON, Mr DEMAZURE, Mmes GAVALDA, FARIZON, VABRE, Mr MASSON, Mme MILIN, Mrs SIRVEN, BALOUP.

Absents : Mr TAUZIN procuration à Mme BETTINI
Mr SARDAINE procuration à Mr DONNEZ
Mr MARIE procuration à Mme MILIN

Secrétaire : Mme GHODBANE.

Objet de la délibération

La commune a engagé la réalisation d'un plan pluriannuel de restauration des objets d'art de la Ville. A ce titre une subvention de 3 229,80 € a été attribuée par la DRAC Occitanie pour la restauration du tableau "Jésus et la Samaritaine", du tabernacle et de la statue de l'Evêque conservés dans les églises Saint-Benoît des Avalats et Saint-Georges de Saint-Juéry.

**DEMANDE DE
SUBVENTION A LA
DRAC POUR LE
MOBILIER CLASSÉ**

La nouvelle équipe municipale a mis la préservation de l'identité et du patrimoine culturel de la commune au cœur de son projet de mandat et elle s'inscrit dans la continuité des actions de valorisation engagées. Dans cette perspective, des crédits d'investissement pour la restauration et la mise en valeur des objets d'art de la commune ont été inscrits au budget 2020 afin d'engager la deuxième tranche de ce programme portant sur la restauration du mobilier de ses églises.

Adopté à l'unanimité

La ville envisage de poursuivre comme suit la restauration de ses objets d'art remarquables :

- achèvement de la restauration de la couche picturale ainsi que du cadre de bois doré du tableau classé le Christ et la Samaritaine de l'église Sainte Anne des Avalats ;
- étude et mesures conservatoires pour la restauration du tableau de Jean Molinier "Crucifixion avec saint Georges, saint Jean et la Vierge" de l'église Saint-Georges de Saint-Juéry.

Ce tableau, hélas en mauvais état, est attribué à Jean Molinier peintre albigeois (1600 1674). Grâce à une première intervention, le tableau a été inscrit au titre des monuments historiques et a aussi fait l'objet d'un vœu de classement, sous réserve "d'une meilleure lisibilité". A travers cette demande, la ville souhaite préserver ce nouvel objet d'art et permettre sa restauration dans un cadre pluriannuel.

Cette nouvelle opération 2020 : "Restauration et mise en valeur des objets d'art : églises Saint Georges et Sainte Anne" s'élève à 10 410 € H.T. Au regard des efforts consentis par la ville et afin d'atténuer sa charge financière l'aide de la DRAC OCCITANIE est sollicitée.

La subvention attendue de l'Etat s'élève à 3 484.50 €, dans le cadre du plan de financement prévisionnel suivant :

Plan de financement: 2° tranche de restauration du mobilier d'art des églises Sainte Anne et Saint Georges		
	Montant ht	
	10 410,00 €	
DRAC Occitanie	3 484,50 €	33%
Région Occitanie	2 082,00 €	20%
Ville de Saint Juéry	<u>4 843,50 €</u>	47%
	10 410,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

MANDATE Monsieur le Maire afin de solliciter les subventions indiquées dans le plan de financement.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 29 septembre 2020
David DONNEZ,
Maire,

